

# RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF

## Commune déléguée de Lignières la Carelle

Salle de la Mairie, le **Vendredi 26 Février 2021 à 20 h 00**

**Présents** : Mrs LAMBERT Jean-Luc, FONTAINE Éric, BRESTEAUX Jean-Christophe, CHANDAVOINE Joël, HUBERT Damien, LE BRECQ Olivier, MABILLE Bruno, MARMION Luc, POIRIER Jacques, et Mmes PATOUT Prescilla, MORLIER Sylvie, MOUSSAY Nicole, ROUSSEL Nelly.

**Absentes excusées** : Mmes BEUNECHE Adeline et LEMERCIER Mireille

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Luc LAMBERT

Début de séance : 20 h 00

## COMPTE RENDU DE RÉUNION

### ACCUEIL ET PRESENTATION DES MEMBRES DU NOUVEAU CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL

M. LAMBERT préside la séance et remercie les participants d'avoir bien voulu faire acte de candidature pour cette nouvelle instance communale. Un tour de table est fait pour que chaque candidat puisse se présenter.

### ROLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL CONSULTATIF

#### Pourquoi la création d'un Conseil Consultatif ?

Auparavant, et avant la création de la Commune nouvelle de Villeneuve en Perseigne (VEP), le conseil municipal de Lignières la Carelle était composé de 11 personnes avec 1 maire et 3 adjoints. Le travail s'effectuait surtout dans les différentes commissions. 4 représentants étaient désignés pour siéger à la Communauté de Communes du Massif de Perseigne (2 titulaires et 2 suppléants).

Maintenant, avec la création de la Commune nouvelle de VEP en janvier 2015, le conseil communal est composé de 23 élus issus des 6 communes déléguées. Pour le territoire de notre commune déléguée 4 personnes ont été élues, ce qui réduit considérablement l'équipe pour assurer une gestion efficace de notre commune déléguée.

Ainsi, lors de la campagne électorale, il est naturellement apparu l'idée de créer des conseils consultatifs dans chaque commune déléguée pour assister les élus en place.

#### La création d'un Conseil Consultatif pour quoi faire ?

L'idée est de réunir les bonnes volontés pour constituer une nouvelle équipe communale qui aura le même rôle que les anciens conseillers municipaux.

Le Conseil Consultatif Communal est un espace de dialogue et de concertation qui contribue, à permettre à la démocratie participative locale de s'exercer dans un cadre constructif et efficace, d'associer des habitants de Lignières la Carelle en sollicitant leur expertise d'usagers sur les questions et projets d'intérêts communaux et être force de proposition, à titre consultatif, sur des projets qui pourront être menés sur notre commune déléguée.

## **RAPPEL DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

Une copie de la charte de l' élu local est remise à chaque membre du Conseil Consultatif, et lecture en est faite. Bien que non élus par la population, les membres bénévoles pourront s'en inspirer dans le cadre de l'exercice de leur mandat bénévole.

## **ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL CONSULTATIF**

### **Durée du Mandat**

Le Conseil Consultatif est mis en place pour la durée du mandat électif des élus municipaux, soit 6 ans.

### **Composition du Conseil Consultatif**

Une charte sur le fonctionnement des Conseils Consultatifs a été validée par le Conseil municipal de Villeneuve en Perseigne (VEP) le 29 juin 2020. Cette charte, consultable sur le site internet de la Commune nouvelle, prévoyait un nombre de membres arrêté en fonction de la population dans chaque commune déléguée.

Pour Lignières, le Conseil Consultatif sera composé des 4 élus Ligniérois au conseil municipal de Villeneuve en Perseigne, de 3 représentants des différentes associations Ligniéroises (*Comité des fêtes, A.S.C.L., Génération Mouvements*).

Compte tenu du nombre de candidature sur Lignières, il a été décidé de retenir une liste de 15 personnes : Les 4 élus de Lignières à VEP, 2 membres des associations (Le comité n'ayant désigné aucun représentant pour l'instant) et 9 candidats volontaires.

La liste complète des conseillers est remise à chaque membre.

### **Fonctionnement du Conseil Consultatif**

Il est décidé de prévoir une réunion par trimestre qui pourra se dérouler de préférence le mardi soir à 20h00. La convocation sera envoyée par mail 10 jours avant la date de réunion avec indication de l'ordre du jour.

Chaque membre du Conseil Consultatif pourra proposer d'inscrire un ou plusieurs sujets à l'ordre du jour dans le respect des objectifs et de son cadre de fonctionnement. Pour ce faire, il transmet le sujet à traiter au Maire délégué suffisamment tôt pour qu'il puisse être inséré à l'ordre du jour.

Les réunions sont présidées par le Maire délégué qui organisera les débats et en fera le compte rendu dans les meilleurs délais. Celui-ci sera communiqué par mail aux membres du Conseil consultatif et au secrétariat de Villeneuve en Perseigne pour diffusion sur le site internet de la commune.

## **CONSTITUTION DE GROUPES DE TRAVAIL (ou Commissions)**

Après débat, il est décidé la création de 4 Commissions :

### **1°) Commission Travaux :**

- Bâtiments communaux
- Voiries
- Chemins ruraux,
- Assainissement,
- Logements locatifs

**Membres** : LAMBERT, FONTAINE, BRESTEAUX, CHANDAVOINE, HUBERT, LE BRECQ, MARMION, POIRIER.

### **2°) Commission environnement – Cadre de Vie :**

- Embellissement,
- Plantations,
- Espaces verts,
- Chemins pédestres.

**Membres** : LAMBERT, FONTAINE, BRESTEAUX, POIRIER.

### **3°) Commission Affaires sociales :**

- Opérations à destination des personnes vulnérables (*personnes âgées ou en difficultés*),
- Relation avec le secteur associatif (*Comité des fêtes, A.S.C.L., Génération mouvements*),
- Banquet du 11 novembre, cérémonies commémoratives, vœux du Maire, etc ...

**Membres** : LAMBERT, PATOUT, ROUSSEL, MOUSSAY, HUBERT. MARMION, MORLIER

### **4°) Commission Communication :**

- Représentant au bulletin communal « Les Clochers »,
- Mise à jour du site internet de Villeneuve en Perseigne,
- Publications sur les réseaux sociaux,
- Informations diverses (*Flyers, flash info, etc ...*)

**Membres** : LAMBERT, PATOUT, ROUSSEL, MORLIER, POIRIER.

**Nota** : Cette liste n'est pas figée et peut-être modifiée à tout moment, notamment pour intégrer Mmes BEUNECHÉ et LEMERCIER, absentes excusées à cette réunion, ou d'autres nouvelles personnes qui intégreraient le conseil consultatif.

## **INFORMATIONS CONCERNANT LES 8 PREMIERS MOIS D'ACTIVITE DU NOUVEAU CONSEIL COMMUNAL**

M. le Maire délégué énumère les divers projets qui ont été menés à terme ou en cours depuis la mise en place du nouveau conseil municipal de VEP en juin 2020 :

- Reprise du dossier « Assainissement » sur le secteur des Aitres pour proposition à la C.U.A.
- Remplacements des radiateurs électriques des 2 logements locatifs du presbytère (*Entreprise DESHAYES de La Fresnaye sur Chédouet – Villeneuve en Perseigne*)
- Achat de 3 bancs
- Démoussage des toitures des 2 préaux et de l'abris bus avec pose d'une gouttière (*Devis signé près de l'entreprise RENOUE de Louvigny, en attente de réalisation*)
- Demande de démoussage de la toiture de l'église reportée car il a été constaté la défectuosité d'une grande partie des tuiles due à un défaut de fabrication. Un recours a été lancé près de l'entreprise TERREAL qui a repris les tuiles LAMBERT fabricant à l'origine de ses tuiles.
- Installation d'un filet pare-balls au city-stade et remplacement des filets derrière les buts du terrain de foot. 3 devis ont été reçus et sont en instance de validation par le conseil municipal dans le cadre du budget primitif 2021 de VEP.
- Travaux de voiries : en 2020, reprise de l'accotement du virage de la Fontenelle et environ 80 Ml d'enrobé sur la route de Lignerottes.

En 2021 : Il a d'ores et déjà été prévu de refaire une émulsion sur la voie communale des « Vallées » et sur la route du bois Gérard (*environ 80 Ml*). Par ailleurs un empierrement avec arasage des bermes est prévu sur le chemin au fond des « Aitres » et le curage du fossé au lieu-dit « Les Bignons ».

## **GRANDS PROJETS A MENER SUR LA MANDATURE**

- ✓ Revoir l'aménagement du bourg (*sécurité, structure pour optimiser l'entretien*)
- ✓ Stations de jeux pour les enfants (*derrière la salle polyvalente et près du city-stade*)
- ✓ Inscription dans le programme d'assainissement collectif de la C.U.A. pour le secteur des Aitres et de la Creusie.
- ✓ Restaurer l'ancienne mairie et revoir son affectation
- ✓ Refaire la pelouse du terrain de foot.
- ✓ Aménagement du cimetière (*allées et pelouse pour optimiser l'entretien*)
- ✓ Création d'un circuit de randonnée avec signalétiques adaptées, élaboration d'une plaquette (*topoguide*) avec création d'un espace pique-nique.

## AUTRE PROJETS A CONDUIRE

- Se donner les moyens humain et matériel pour le bon entretien et embellissement de notre village.
- Eclairage de l'abribus. (à voir avec la CUA)
- Revoir plantations dans certains chemins ruraux.
- Replanter 3 arbres autour du terrain de foot. (Symbolique du 21<sup>ème</sup> siècle)
- Aménagement des abords de la Mare au Loup.
- Refaire la tête de pont sur le ruisseau chemin des Aitres mitoyen avec le Chevain.
- Voirie : revoir curage de fossés et relever certains ponts bouchés.
- Curage et entretien de certains fossés collecteurs.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### 1°) ► Numérotation

Il est évoqué le problème de la numérotation qui, bien qu'obligatoire, n'est pas toujours apposée par les propriétaires.

Il conviendrait également d'envisager la numérotation à la Fontenelle.

### 2°) ► Distribution du courrier

Il est fait état des différents codes postaux couvrant le territoire de la Commune de Villeneuve en Perseigne qui génèrent des retards dans la distribution du courrier.

### 3°) ► Panneau d'information

Il est demandé la mise à jour du panneau d'information situé derrière le monument aux morts.

*Personne ne réclamant la parole, la séance est close à 21 h 40.*

Fait à Lignières la Carelle, le 4 mars 2021  
Le Maire délégué de Lignières la Carelle,

Jean-Luc LAMBERT

